

CAPdu 13/11/2008 : AFFECTATION DE LA PROMOTION PAR LISTE D'APTITUDE DE C EN B

DE QUI SE MOQUE – T'ON !

Comme tous les ans à la même époque la Direction locale a réuni une CAP de catégorie B pour l'affectation des heureux promus par liste d'aptitude. Comme tous les ans ou presque ! Car depuis la gestion 2008, il n'y a plus de mouvements au 1^{er} janvier, seuls subsistent ceux du 1^{er} avril et 1^{er} septembre. Malgré les engagements pris la nouvelle direction pour d' "éventuelles" mutations lors de cette CAP, aucun document de travail n'a été remis aux représentants du personnel. Les élus SUD TRESOR ont donc comme l'année passée demandé au président de séance, M MARCHAL, les raisons d'une tenue de CAP et ont déposé une motion (cf. ci-après). La réponse fut la suivante : **"parce que c'est statutaire !"**. En clair, on est obligé de convoquer les représentants du personnel pour les informer des choix faits par la direction même si aucun vote n'a lieu. On ne tiendra même pas compte de leurs remarques ou leurs propositions, on a juste besoin de leur présence pour valider juridiquement des choix unilatéraux. **Encore un bel exemple de dialogue social !**

Passée cette entrée en matière, le président a présenté son mode de fonctionnement pour établir les affectations :

- tenir compte de l'ORE des postes du département et des éventuels départs à la retraite.
- prendre en considération les desiderata des promus pour s'assurer qu'ils regagneront leur poste d'affectation.
- prendre en compte les emplois dits "spécifiques".
- privilégier la mobilité (" il est plus sain de bouger" dixit le président).

Finalement les décisions de notre hiérarchie locale, sur lesquelles nous vous précisons que nous n'avions pas à voter, sont les suivantes :

Affectation au 1^{er} avril 2009 :

- Mme FRANCOIS Anastasia : de trésorerie de SOCHAUX à trésorerie de MONTBELIARD Municipale.
- Mme WEILL Elisabeth : de TG rémunération à TG logistique.

Affectation au 1^{er} janvier 2009 :

- Mme MAIGROT Evelyne : de TG DIT à TG DIT (nomination par le directeur de la CP et non par le TPG).
- Mme VIEY Marie-Claude : de trésorerie PONTARLIER Municipale à trésorerie PONTARLIER Municipale.
- Mme LETONDAL Régine : de trésorerie BESANCON à trésorerie de POUILLEY LES VIGNES.
- Mme SAUTENET Françoise : de Trésorerie POUILLEY LES VIGNES à trésorerie grand BESANCON.
- Mme GRANGEOT-CORNEILLE Colette : de TG recouvrement à TG recouvrement.

Comment comprendre les choix de la Direction? La méthode s'apparente plus à comment dire une chose et faire son contraire.

En effet, la trésorerie de SOCHAUX étant déjà en sous effectif de plus d'un agent par rapport aux données ORE se retrouvera à -2.19 agents / ORE. Ca ne semble pas être un souci pour la direction qui espère des arrivées dans le département pour le mouvement du 1^{er} avril et une affectation dans ce poste. Et dans le cas contraire comment palier ce manque ?

En ce qui concerne la mobilité, même si le président a tenu à rappeler qu'il était plus "sain de bouger", on s'aperçoit qu'il n'applique pas la même règle pour tous les agents. Si certaines situations individuelles bien particulières justifient la non mobilité, la notion d'emploi "spécifique" nous semble abusive. Les autres agents du département sont-ils si incompetents qu'ils ne peuvent occuper ces emplois ? A ce sujet, les élus SUD TRESOR ont tenu à rappeler que contrairement à ce que la direction laisse entendre, ils n'ont jamais exigé la mobilité pour tous les agents mais seulement que la même règle s'applique à tous, promus par liste d'aptitude ou par concours (cf. déclaration ci-après).

Au vu de ces affectations, les représentants SUD TRESOR ont proposé un mouvement complémentaire qui sans léser les promus aurait pu bénéficier aux agents en attente de mutation. Contrairement à ce qu'elle avait laissé entendre lors des dernières CAP, la direction s'y est refusée se retranchant derrière une soit disant harmonisation des règles de mutations avec l'ex-DGI, tout en reconnaissant que cela était possible. A aucun moment elle n'a été en mesure de justifier sa position laissant seulement espérer d'hypothétiques mouvements au 1^{er} avril. Pour nous il vaut mieux tenir que courir. **Incompréhensible !!!**

Questions diverses et ... réponses floues :

SUD TRESOR a souhaité connaître les modalités d'affectation des agents concernés par la mise en place des SIP et surtout savoir si le choix leur serait laissé. A question simple, réponse alambiquée. Le Directeur des Services ne semble pas lui-même connaître réellement la réponse. C'est du moins l'impression qu'il nous a laissé tant son discours était incompréhensible. D'après lui, dans les postes concernés, le bureau, la chaise et l'agent du service impôt qui se trouve dessus sont transférés d'office au SIP. L'agent n'aurait donc pas le choix d'opter soit pour la filière gestion publique soit filière fiscale. Le seul moyen pour ne pas intégrer un SIP serait d'une part d'en aviser la direction par écrit et d'autre part faire une demande de mutation pour ne pas quitter son poste et intégrer la filière gestion publique. En clair pour ne pas bouger il faut demander sa mutation! Tout ceci est en parfaite contradiction avec les propos tenus par le ministre. Jusqu'à preuve du contraire les agents ex-DGCP sont nommés sur un poste et non sur une fonction. En matière de fusion, la direction semble naviguer à vue et sème en tout cas la confusion.

Enfin que penser de l'usage du dialogue social dans notre département lorsque le président de séance visiblement à court d'argument se permet de demander aux représentants de la parité syndicale si ils ont un mandat pour parler aux noms des agents ? **Affligeant.** Doit-on lui rappeler que les représentant du personnel sont élus par les agents ? Ils ne font que rapporter dans les instances paritaires les craintes de leurs collègues sur une réforme dont ils n'étaient pas demandeurs.

Déclaration des élus SUD TRESOR 25 :

Depuis quelques jours, il nous est rapporté que notre syndicat n'accepterait pas de nomination sur place des heureux promus de la liste d'aptitude. Ce discours tenu par la Direction locale, à qui doit bien l'entendre, nous insupporte d'autant que nous ne sommes nullement consultés quant aux futures affectations même si cette année une simple information nous a été donnée la veille de la tenue de la CAP.

Les représentants de SUD Trésor 25 prient la Direction de faire preuve d'un minimum de courage en assumant des choix qui lui sont propres, puisque « les syndicats » n'y sont pas associés. Qu'elle se contente de parler en son nom, c'est tout ce que nous lui demandons.

Discréditer ainsi les représentants du personnel auprès de leurs collègues, voila une bien curieuse manière de favoriser une bonne pratique du dialogue social.

Motion déposée par les élus SUD TRESOR 25 :

A quoi peut servir de convoquer une CAP, en vue d'affecter des agents promus par liste d'aptitude, alors que les nouvelles règles en matière de mutation bloquent toute possibilité de remplacer les dits agents dans leur poste/service d'origine ?

Lors des dernières CAP, la direction locale ne s'était pas opposée à des mouvements internes au département au moment de la nomination des agents promus par liste d'aptitude. Cependant aucun document de travail permettant d'établir des propositions de mouvements n'a été fourni aux représentants du personnel et la tenue d'une CAP de catégorie C n'a même pas été prévue.

Les élus SUD TRESOR 25 demandent à ce que la direction locale prenne une position claire et définitive sur la possibilité de tenir des CAP de mutation lors de l'affectation des promus par liste d'aptitude et qu'elle s'engage à fournir tous les documents de travail nécessaires à leur tenue.